

PROCES VERBAL

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2024

Le treize mai deux-mille vingt-quatre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le deux mai, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Elisabeth GUILLERM, Maire.

Présents : ABILY Hélène, CAM Fabien, EUZEN Mickaël, LE GALL Michel, LOISEL Florence, MESSENGER Carole, MOIGNE Christelle, POULIQUEN Denis, GUIVARCH Denis, THEPAUT Jean-Jacques, VASSARD Ludovic

Absents excusés : GALLOUEDEC Patrice qui donne pouvoir à GUILLERM Elisabeth, MELLOUET Frédéric qui donne pouvoir à LOISEL Florence, Laetitia RUEFF ;

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THEPAUT ; Assistant Claire CARDINAL, Anne-Claire SARCHET

Le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Au vu de nouveaux éléments reçus, Mme le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour d'un point sur le choix de la maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du vestiaire au terrain de football. L'ajout de ce point est accepté.

1- Echanges autour du projet de la propriété « Pouliquen » (Yann Lucas, chargé de mission Planification PLUI-H à la communauté de communes du Pays de Landivisiau)

Dans le cadre de la loi Climat et Résilience et alors que la Zéro Artificialisation Nette est une trajectoire de développement imposée aux territoires à l'horizon 2050, il est précisé aux élus que le déploiement de nouveaux modes d'aménagement sera nécessaire pour maîtriser les impacts du foncier à venir.

Si la consommation des comptes fonciers des communes de la CCPL doit être maîtrisée (au sein du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat (PLUI-H) notamment), des pistes de développement existent tout de même, comme la mobilisation du parc de logements vacants ou le renouvellement urbain, par exemple.

Il est aussi précisé que l'arrêt du PLUI-H est programmé pour 2026.

Dans ce contexte, Mme le Maire informe les membres du Conseil que, suite à un échange avec M Pouliquen, qui a soulevé l'idée de vendre à la commune une parcelle de terrain située Rue de la gare, un rendez-vous avec l'Etablissement public Foncier (EPF) de Bretagne a ensuite été organisé par la municipalité pour envisager des pistes de réflexion autour d'un potentiel projet d'aménagement urbain.

Après discussion, il s'avère que l'élaboration d'un schéma/guide de référence est un préalable nécessaire à toute avancée du projet avec l'EPF. La commission urbanisme est donc chargée de poursuivre cette réflexion, qui ne fait que commencer.

2- Fonds départemental sécurité routière 2024 : appel à projet D2024-05-001

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que le Conseil départemental mobilise le produit des amendes de police au profit d'un « Fonds départemental de sécurité routière » via un appel à projets relatif à des travaux de voirie effectués en 2024 pour la sécurité des cyclistes, des piétons et des personnes à mobilité réduite, des riverains et des usagers des transports en commun. Madame le Maire présente aux membres du conseil une opération de sécurité routière qui consistera à sécuriser la route de Kermat aux abords du pôle enfance, en limitant à 30km/h un tronçon de route entre les intersections avec la rue des genêts d'une part et avec la rue des bruyères d'autre part. La pose de pavés et de panneaux signalétiques « Attention enfants » viendra renforcer cette sécurisation. La largeur de la chaussée sera réduite aux deux extrémités de ce tronçon à 3.50 mètres et une bordure T2 en béton granité sera installée.

Cet aménagement a pour but de sécuriser les abords de l'école, de la bibliothèque et de l'abri bus de la route de Kermat, en obligeant le ralentissement des véhicules et en favorisant ainsi le partage de la route.

L'ensemble de ces travaux ont été estimés à 30 655€HT par le prestataire ING concept.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à **14 voix pour**, valident le projet proposé et autorisent Madame le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds départemental de sécurité routière 2024.

3- **Vote des subventions 2024** D2024-05-002

Madame le Maire informe le conseil que l'ensemble des demandes de subventions qui ont été déposées ont toutes été étudiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité des membres présents**, décide du versement des subventions suivantes pour l'année 2024, exceptions faites pour les associations suivantes, représentées par :

- Enclos en musique : Jean-Jacques THEPAUT ET Elisabeth GUILLERM, membres de l'association,
- Cantine St Joseph : Mickaël EUZEN président de l'association,
- Comité des fêtes : Denis POULIQUEN, président de l'association,
- Société de chasse : Fabien CAM, membre du bureau de l'association,
- Guim me Fest : Ludovic VASSARD, membre du bureau de l'association,
- AS Domicile : Florence LOISEL, membre du bureau de l'association,

qui ne présentent pas les demandes de subvention concernées et ne sont pas présents en salle de conseil pour le vote, afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Associations	Montant de la subvention accordée	
		2024
ABVE (association pour les agriculteurs du bassin versant de l'Elorn)		20
Amicale de l'enclos		390
APEL St Jo		2257.50
AS Domicile		100
Asso Recherche Travail (ART)		50
Banque alimentaire		50
CAL animateur football		2100
Cantine St Jo		7000
CLCV		30
Comité des fêtes		1200
Croix rouge française		50
Donneurs de sang		30
Enclos en musique		250
FNATH (association des accidentés de la vie)		20
Football club des enclos		1000
Guim me fest		500
Nids de frelons asiatiques		300
Présence écoute		50

Prévention routière		20
Restos du cœur		65
Refuge animalier du Pays de Landerneau		150
Secours catholique		65
Secours populaire		65
Société de chasse		250
SPREV		1400
Vie libre		50

4- Tour de garde des élections

Les élections européennes se tiendront le dimanche 9 juin prochain.

En plus du bureau de vote, présidé par Mme le Maire (suppléant Denis POULIQUEN) et composé de 4 assesseurs, un tour de garde des élections est prévu, avec :

- De 8h à 11h30 : GUIVARCH Denis, CAM Fabien, MOIGNE Christelle
- De 11h30 à 15h : ABILY Hélène, VASSARD Ludovic, THEPAUT Jean-Jacques
- De 15h à 18h : EUZEN Mickaël, POULIQUEN Denis, LOISEL Florence

5- Juré d'assises 2025

Le nom de Olivier Pellicant domicilié au 2, hameau de l'enclos, est tiré au sort parmi la liste d'électeurs de la commune pour les jurés d'assises 2025 par Fabien CAM, le plus jeune des conseillers.

6- Ajout du point Maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du vestiaire au terrain de football

D2024-05-003

Etant donné les deux propositions de maîtrise d'œuvre reçues pour les travaux de reconstruction du vestiaire de football à réaliser en 2025, et compte-tenu de la date des arrêtés d'attribution des subventions DETR 2022 et DSIL 2022 obtenus les 14 février et 30 juin 2022, ainsi que leurs prolongations obtenues jusqu'en 2025, le Conseil Municipal, à **12 voix pour**, 2 abstentions (Michel Le Gall et Denis Pouliquen) décide de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de reconstruction des vestiaires et club house à l'architecte le moins-disant, à savoir David Prigent, Architecte DPLG, pour 28 905 € HT (estimation haute).

Madame le Maire est autorisée par le Conseil à signer la proposition d'honoraires de David Prigent, architecte DPLG.

7- Questions diverses

- Règlement intérieur de la salle polyvalente : ce document est maintenant finalisé et comporte la liste des équipements présents, la possibilité de faire un état des lieux d'entrée et de sortie, et décrit la capacité précise des salles et les consignes générales de sécurité. Chaque nouvel utilisateur devra dorénavant parapher et signer ce document complet avant d'emprunter la salle. Les membres du Conseil actent également la possibilité de louer la salle aux « extérieurs ». Lors du prochain Conseil, la fixation des tarifs pour les utilisateurs externes sera donc votée.
- La réception des travaux paysagers de la place basse est prévue le 16 mai à 11h30 ;
- Mme le Maire a été sollicitée par un couple d'habitants intéressés par le bâtiment du presbytère et souhaitant réfléchir à un projet participatif comprenant des chambres d'hôtes.
- Une journée citoyenne de nettoyage du cimetière est prévue lors d'une prochaine semaine ;
- Un vernissage aura lieu au CIAP intitulée Symphonie de bois et de pierre, le vendredi 17 mai à 18h ;

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h.

Le Maire,
Elisabeth GUIVARCH



Le secrétaire de séance,
Jean-Jacques Thépaut